

*Le Préfet
de la Région d'Ile de France
Préfet de Paris*

Paris, le 20 OCT. 2005

Réf : 2005-5537SG/CQ/MB

Madame,

La loi du 9 août 2004 (JO n°185 du 11 août 2004) relative à la politique de santé publique instaure une conférence régionale de santé, instance permanente renouvelable tous les trois ans, dont la mission est de contribuer à la définition et à l'évaluation des objectifs régionaux de santé publique.

La conférence régionale de santé est consultée lors de l'élaboration du Plan Régional de Santé Publique. Elle formule des avis et propositions sur les programmes qui le composent et elle est régulièrement tenue informée de leur état d'avancement. Elle produit annuellement un rapport sur les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé.

La conférence peut organiser des débats publics sur décision conjointe de son président et du préfet de région, sur le diagnostic régional de l'état de santé et sur les grands axes du plan régional de santé publique.

Elle est constituée de six collèges, selon la composition figurant en annexe 1.

Le collège 2 des représentants des malades et usagers du système de santé est désigné pour une durée de un an, conformément aux dispositions de l'article 158 de la loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. A l'issue de ce délai, les membres de ce collège seront désignés sur proposition des associations agréées en application de l'article L-1114-1 du code de SP.

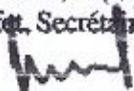
Je vous saurais gré de bien vouloir proposer un représentant de votre association au niveau de la région Ile-de-France, appelé à siéger dans le collège n°2 des malades et usagers du système de santé.

Je vous serai obligé de me faire connaître votre proposition avant le 15 novembre 2005, en utilisant le tableau de l'annexe 2, pour que la première conférence en Ile-de-France puisse se tenir à la date actuellement prévue le 13 décembre 2005.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

Madame Chantal DUCROUX-SCHOUWEY
Coordinatrice
CIANE- Collectif inter-associatif autour de la naissance
l'Oasis route de Chaleins
01480 VILLENEUVE

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire Général


Christian DORS

Annexe 1 : composition des 6 collèges de la conférence

La conférence est composée de six collèges dont chacun représente un huitième au moins et un quart au plus du nombre total des membres de la conférence

Collège 1 : Collège des représentants des communes, des départements et de la région, des organismes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.

Collège 2 : Collège des représentants des malades et usagers du système de santé

Collège 3 : Collège des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, des professionnels médicaux et non médicaux, y compris sociaux, exerçant dans les établissements de santé et dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, ainsi que les professionnels de médecine préventive et de santé publique.

Collège 4 : Collège des représentants :

- des institutions et établissements et privés de santé, dont deux désignés par le comité de l'organisation sanitaire,
- des organismes d'observation de la santé et d'enseignement ou de recherche dans les domaines sanitaire ou social, dont l'observatoire régional de la santé,
- des institutions sociales et médico-sociales, dont deux désignées par le Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale,
- des organismes de prévention, d'éducation pour la santé, dont le comité régional d'éducation pour la santé, ou à défaut, une association intervenant dans le domaine de la prévention ou de l'éducation pour la santé
- des associations à but humanitaire intervenant dans le domaine de la santé ;

Collège 5 : Collège des personnalités qualifiées désignées par le préfet de région en raison de leur compétence ;

Collège 6 Collège des représentants économiques désignés au sein de chacun des deux premiers collèges qui composent le conseil économique et social régional mentionné à l'article R.4134-1 du code général des collectivités territoriales

Annexe 2 : représentant proposé par le CIANE- Collectif inter-associatif autour de la naissance à la CRS Ile-de-France.

Collège 2 : Collège des représentants des malades et usagers du système de santé

NOM	
Prénom	
Titre	
Fonctions	
Fax	
Adresse	
Adresse mail	
Téléphone N°1	Téléphone N°2

Documents à retourner à Mission PRSP-DRASS Ile-de-France
58/62 rue de Mouzaïa 75019 PARIS

à l'attention de Virginie DUTHEY

Mail : dr75-crs@sante.gouv.fr